



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice..... 33
Présents..... 22
Représentés..... 11
Absent..... 0

Séance n° 2

DELIBERATION N° 2018DEL-FIN-10

Le 12 avril 2018 à 19h00, les membres composant le Conseil municipal de Chevilly-Larue se sont réunis en mairie, sous la présidence de Madame Stéphanie Daumin, Maire, par suite d'une convocation en date du 6 avril 2018.

Sont présents :

S. Daumin, A. Deluchat, L. Taupin, E. Lazon, D. Lo Faro, J.P. Homasson, N. Tchenquela, R. Boivin, R. Roux, M. Desmet, J. Ramiasa, S. Nasser, F. Sans, C. Barbarian, M. Beneteau de Laprairie, P. Komorowski, I. Aboudou-Bagassi, A. Dapra, L. Ponotchevny, B. Zehia, M. Pierre, Y. Ladjici

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration :

N. Lamraoui Boudon représentée par R. Roux
H. Rigaud représentée par J. Ramiasa
P. Blas représenté par J.P. Homasson
B. Lorand Pierre représentée par S. Daumin
C. Régina représentée par I. Aboudou-Bagassi
H. Issahnane représenté par A. Deluchat
A. Afantchawo représentée par R. Boivin
G. Suazo représenté par E. Lazon
V. Phalippou représenté par C. Barbarian
K. Salim-Ouzit représentée par P. Komorowski
P. Viceriat représenté par L. Ponotchevny

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Ibrahim Aboudou-Bagassi est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – ANNEE 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2312-1 à-4 ;

Vu la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ;

Vu la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 ;

Vu la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017 ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1er janvier 2018 ;

Vu la délibération 2016DEL-FIN-106 autorisant le reversement de la TEOM et de la redevance spéciale à l'Etablissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre à compter du 1er janvier 2017 ;

Vu la délibération 2016DEL-DRH-109 autorisant la mise à disposition partielle des personnels dédiés aux compétences transférées auprès de l'Etablissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre à compter du 1er janvier 2017 ;

Vu le projet de budget primitif 2018 de la commune ;

Considérant que le budget primitif 2018 doit être adopté avant le 15 avril 2018 ;

Après avis de la commission municipale des finances, des investissements, du personnel et de la gestion patrimoniale ;

Ayant entendu son rapporteur, M. A. Deluchat ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 28 voix pour / 4 voix contre (P. Viceriat, L. Ponotchevny, B. Zehia, M. Pierre) / 1 abstention (Y. Ladjici) ;

Article unique : Approuve chapitre par chapitre, le budget primitif de la commune pour l'année 2018 qui s'établit à 52 932 547€ réparti comme suit :

- 43 636 999€ pour la section de fonctionnement
- 9 295 548€ pour la section d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement est réalisé par le biais du virement de la section de fonctionnement pour 307 624€.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits.

La Maire,



Certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture
par télétransmission le 20 AVR. 2018
et sa publication le 20 AVR. 2018



Ville de
Chevilly-Larue
Val-de-Marne

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Service Finances
Réf : S. Théas

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

RAPPORT DE PRÉSENTATION

OBJET : Vote du budget primitif de la commune - année 2018

1°) ECONOMIE GENERALE DES EQUILIBRES FINANCIERS 2018 :

Les changements institutionnels intervenus ces dernières années et la contribution des collectivités territoriales au redressement de finances publiques sur la période 2014 – 2017 ont contribué à placer ces dernières dans une situation des plus compliquées sur le plan économique et budgétaire ; en effet, en l'espace de quelques exercices budgétaires, elles se voient déposséder de ce qui leur procurait une dynamique de recettes pour celles dont l'impôt économique était prépondérant tout en subissant une baisse drastique de leurs Dotations globales de fonctionnement (DGF). Autrement dit, les recettes dynamiques se retrouvent « capées » quand celles qui n'étaient plus dynamiques sont sur le point de disparaître purement et simplement.

Pour cette séquence qui s'ouvre, un nouvel effort est demandé en direction des collectivités territoriales ; des dispositifs spécifiques complémentaires comme l'écrêtement de la DGF vont continuer de mettre à mal les reliquats de DGF qui subsistent ; quant à la péréquation horizontale, le choix qui a été fait pour 2018 d'augmenter l'enveloppe du FSRIF devrait majorer l'effort demandé aux contributeurs tout en maintenant les autres contributions (FPIC, FNGIR) à des niveaux au mieux équivalents à ceux de 2017.

Les flux financiers entrants et sortants en provenance de la MGP et en direction du territoire Grand Orly Seine Bièvre (GOSB) sont « capés » pour les premiers sur une photographie économique de 2015 (ACM) et régulièrement revus à la hausse pour les seconds (FCCT).

Du point de vue des grands équilibres, ce budget primitif 2018 comme son homologue 2017 n'intègre plus le compte déchets mais la ville continue de voter le taux de TEOM, de collecter le produit de la TEOM pour le reverser ensuite au territoire ; il en est de même de la redevance spéciale ; ces sommes (2-035k€) figurent donc en dépenses et en recettes.

Ce budget primitif 2018 reproduit le processus enclenché l'an passé mais avec une amplitude supérieure, le budget précédant modélisant l'an 1 de plein exercice des compétences environnementales par le territoire ; il s'agit de réduire les dépenses de fonctionnement et palier ainsi à la baisse des ressources de même nature pour permettre à la section de fonctionnement de délivrer un niveau d'autofinancement prévisionnel en adéquation avec l'effort d'investissement visé en 2018, tout en préservant un service public local de qualité. La recherche d'un niveau de ressources propres (autofinancement et recettes propres d'investissement) garantissant une couverture des dépenses d'investissement (dépenses d'équipement majorées du remboursement en capital de la dette) a constitué un élément déterminant dans le calibrage des économies de gestion.

Le budget primitif 2018 ressort en contraction de -1,48% à 52 932,5k€ par rapport à son homologue 2017 ; cette baisse s'observe à la fois sur la section de fonctionnement (-0,26% à 43 636,9k€) et sur la section d'investissement (-6,79% à 9 295,5k€).

Plus précisément, la partie recettes RRF (péréquation horizontale incluse) s'inscrit à 43 566,9k€ (-0,17%) quand la partie dépenses DRF baisse de -0,36% à 40 636k€ ; le travail accompli dans le cadre de cette préparation budgétaire sur la recherche d'économies de gestion comme l'effet de ciseau et permet à la section de fonctionnement de délivrer un autofinancement prévisionnel en progression de +2,59% à 2 930,9k€.

Une fois retraitées des 3 composantes 1/reversement TEOM, 2/reversement redevance spéciale et 3/projet BAVES pour respectivement 1 881k€, 154k€ et 300k€ qui présentent un caractère non pérenne et donc susceptibles d'entacher la trajectoire des flux de fonctionnement récurrents, il ressort que les DRF (exploitation, financier et exceptionnel) progressent de +1,50% à 35 457,7k€ hors péréquation.

Côté recettes RRF, la revalorisation des bases ménages (+1,20%) procure une dynamique de même montant sur le produit fiscal (168,9k€) composante impôts ménages (pour plus d'1/3 en structure) qui se dilue sur les RRF. En effet, l'introduction du concept de rigidité que peut représenter l'attribution de compensation métropolitaine (ACM) qui s'est substituée à la fiscalité économique et a fait l'objet d'une notification provisoire de la MGP pour 2018 sur une base de 20 086k€ (plus de 50% en structure), quasi-identique à celle perçue en 2017 composée pour rappel du panier de taxes (cotisation foncière des entreprises (CFE), cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER), taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TAFNB) et de la compensation suppression de la part salaires (CPS) ne peut que caper la dynamique des RRF.

Les autres dispositifs fiscaux (taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), assujettissement partiel à la taxe sur la valeur ajoutée ou encore taxe de séjour) procurent des ressources accessoires qui sont devenues au fil des ans indispensables à la couverture du fonctionnement de la ville pour respectivement 200k€, 50k€ et 121k€. A ces dispositifs fiscaux s'ajoutent les impôts indirects (taxe sur les pylônes, taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), taxe additionnelle sur les droits de mutation, droits de voirie pour respectivement 68k€, 372k€, 550k€ et 25k€).

Enfin, les ressources en provenance de la géothermie participent également à stabiliser le noyau dur des RRF, 57k€ s'agissant de la redevance d'occupation du domaine public communal, 40k€ au titre des dividendes s'agissant de la SEMHACH détenue à hauteur de 25% par la ville de Chevilly-Larue.

Enfin, le levier des tarifs même s'il demeure très marginal compte-tenu d'une revalorisation très mesurée (maintien des taux de couverture qui permet de neutraliser l'inflation annuelle) et par la part structurelle relativement faible (6,1%) que constituent les produits des services à 2 677,8k€ (+0,47%) délivre la 3^{ème} composante d'importance, à quasi-égalité avec les dotations et subventions (2 672,7k€) ; ce montant doit s'apprécier à la lumière des éléments qui le composent (et notamment la refacturation des agents mis à disposition du territoire (147k€) pour l'ensemble des compétences transférées en 2016 (déchets, assainissement et PLU).

La trajectoire des produits des services est en train de croiser celle des dotations, configuration qui ne s'était jamais observée ; cet état de fait ne vient pas d'une appréciation des produits des services (cf. supra) mais de la baisse drastique enregistrée ces dernières années sur la DGF (84k€).

Côté dépenses DRF, elles évoluent de +2,12% pour les charges à caractère général à 7 047,3k€, +1,17% pour les dépenses de personnel à 23 676k€ et +3,03% s'agissant des autres dépenses de gestion courante à 3 770,5k€ (retraitement BAVES sur base 2017). Cette progression doit être reconsidérée 1/au vu de l'intégration du prorata de présence du nouveau directeur technique recruté en direct par l'EPIC Théâtre (45k€), 2/au vu du FCCT 2018 estimé à 133k€ versus 83k€ en 2017. Une fois ces 2 variables neutralisées, la progression tombe à +0,43% à 3 592k€.

La maîtrise des dépenses DRF passe également par une anticipation réaliste de l'évolution de la péréquation horizontale. Les 3 péréquations FNGIR, FPIC et FSRIF se traduisent respectivement par les inscriptions suivantes (1 037k€, 1 450k€ et 645k€). Globalement, ces chiffres s'inscrivent dans une relative stabilisation des montants au regard des chiffres du projet de ca2017.

Une mesure de la loi de finances 2018 est susceptible de faire remonter le niveau d'une des contributions toutes choses égales par ailleurs ; il s'agit de l'enveloppe du FSRIF qui est portée à 330m€ vs 310m€ en 2017 (+6,5%). Le choix qui a été fait, est de refléter pour 2018 la contribution exécutée au projet de ca2017 de ce montant. Le total s'inscrit alors à 3 143,3k€.

Le programme d'équipement s'établit à 6 776k€ en contraction de -9,05% par rapport au budget primitif 2017 ; remboursement de la dette inclus, les dépenses réelles d'investissement ressortent à 9 225,5k€ (-6,45%).

Ces dépenses d'investissement sont financées pour 56,5% par des ressources propres (autofinancement, subventions d'investissement, dotations diverses) et pour le solde par recours à l'emprunt (43,5%).

A propos de la dette, 1/le remboursement en capital prévu au bp2018 (2 449k€) représente 8% de l'encours au 1^{er} janvier 2018 (30 354k€) ; 2/le taux moyen attendu pour 2018 est de 2,75% ; 3/ sur la base du stock de dette au 1^{er} janvier 2018, la capacité de désendettement ressort à 8,1 années.

Au 1^{er} janvier 2018, la durée de vie résiduelle de la dette est de 15 ans et 5 mois, sa durée de vie moyenne (durée de vie nécessaire pour rembourser la moitié du capital appelée aussi vitesse moyenne de remboursement du prêt) est de 7 ans et 3 mois.

Le budget dédié aux dépenses de personnel s'établit à 23 676k€, soit une progression de +1,17% par rapport au bp2017, lui-même exécuté à 100% au compte administratif. Cette évolution s'explique par le glissement-vieillesse-technicité (l'évolution de la masse salariale liée à la progression des carrières et au turn-over) prévu à 1%, à laquelle s'ajoutent des évolutions d'effectifs notamment liées à l'extension de l'école Paul Bert. A noter également l'effet en année pleine sur le budget de la mise en place des animateurs de rue dont la présence commence à porter ses fruits.

Quant au budget dédié aux associations, il s'établit à 1 716,7k€ versus 1 717,7k€ en 2017 (-0,05%). Si l'on agrège ce budget à celui de l'Epic théâtre, le total ressort à 2 746,9k€ versus 2 687,5k€. Ces chiffres s'entendent avec mise à disposition du personnel communal pour le Théâtre et le COS.

La composante projets ressort à 72,7k€ (107,9k€ Epic inclus).

2°) LES PROJETS EN FONCTIONNEMENT :

Le budget primitif de fonctionnement 2018 s'établit à 43 636,9k€ (-0,26%).

Présentée conformément à la grille de lecture des conférences budgétaires, la revue s'opère dans l'ordre lexicographique, dépenses puis recettes.

Il s'agit de l'ensemble des projets pilotés par les services municipaux qui structurent la vie et le coût des services publics locaux. Ces projets sont estampillés nouveaux ou reconduits, agenda 21 et politique publique concernée.

a/ Les services opérationnels :

ACTION SOCIALE (action sociale, logement, retraités, santé, handicap) :

Le budget de fonctionnement ressort à 377,7k€, en hausse de 4,3% par rapport au budget 2017. Le service poursuit ses actions en faveur des publics fragilisés. Cette hausse qui s'explique par un effort de gestion du service, est aussi la conséquence de la réintégration dans ce périmètre de la permanence psychologique d'aide aux femmes victimes de violences conjugales depuis le service Petite Enfance (+15k€).

La commune poursuit sa participation au fonds de solidarité habitat (2,9k€), à l'aide d'urgence du Val-de-Marne pour le relogement (10k€) l'aide sera basculée sur le budget du CCAS, à l'amélioration de l'habitat avec Soliha Est parisien (3,5k€), à l'observatoire social (1,4k€), aux cours de langue française (1,5k€) et aux sorties des familles (12k€). Les actions « santé » figurent toujours en bonne place (SISID, maintenance défibrillateurs, SAMI) pour 68,9k€. Le budget du foyer Gabriel Chauvet s'inscrit à 10,2k€ et la subvention au CCAS de 251,5k€ demeure inchangée.

Les recettes sont attendues autour de 486,2k€ (+5,3%) suite à un recalage des recettes au vu de l'exécution 2017.

CONSERVATOIRES :

- Arts plastiques :

En léger recul (-1,6%) par rapport à 2017, le budget de fonctionnement ressort à 30,5k€. Il se décompose entre expositions et ateliers (exposition « Dessiner aujourd'hui », des élèves de la Maison des arts plastiques, de restitution de projets avec les partenaires, atelier de pratique artistique avec des artistes invités, d'arts numériques...).

Les droits d'inscription devraient produire des recettes à hauteur de 25,2k€ (+9%).

- Conservatoire de musique et danse :

Le budget s'inscrit à hauteur de 43,8k€ (-1,7%). Ateliers (13,7k€), concerts (5,1k€) et les musiques actuelles (10,2k€) structurent le programme de l'année 2018 ; sont également prévues les dépenses d'entretien, de maintenance et de location du matériel pour 13,2k€.

Les droits d'inscription procurent une ressource attendue autour de 128,9k€ (+1%).

DEVELOPPEMENT DURABLE

Le budget 2018 ressort à hauteur de 37,2k€ ; les actions d'animation (10,2k€), d'accompagnement (7,8k€), d'aide communale pour l'isolation des combles (8k€) et la mise en œuvre du programme national « Abeille, sentinelle de l'environnement » (7,8k€) sont les axes du programme de travail 2018. Un financement Sipperec est attendu pour 3,2k€.

ECONOMIE :

S'agissant de ce secteur, le budget 2018 s'inscrit à hauteur de 206k€ ; les différentes initiatives ont été revues et notamment celles qui structurent le programme de l'année. Les actions récurrentes demeurent (gestion locative cœur de ville (26k€), marché forain (76,5k€) ou encore marché campagnard (24,6k€) sous un format modifié et une brocante (2,1k€). Une initiative autour de la redynamisation économique est également prévue (16,3k€). Quant au marché de Noël, il va être reconfiguré sous l'appellation Village de Noël pour un coût revu à la baisse.

Des recettes sont attendues autour de 61,5k€ (loyers locaux et refacturations de charges).

ENSEIGNEMENT – ENFANCE :

S'agissant de l'enseignement, le budget s'inscrit en baisse à 697,5k€ (-5,8%) ; les moyens alloués à l'éducation locale (classes d'environnement et classes de cirque) et à la rentrée scolaire ressortent respectivement à 262,5k€ et 64k€ ; figurent également dans les moyens techniques, le budget de l'hygiène des locaux (65,8k€).

La composante ALSH recouvre les services périscolaires et extrascolaires (117,9k€), les activités d'été, la ludothèque, les séjours hiver et été pour respectivement 18k€, 3k€ et 60,4k€).

La subvention à la CDE ressort à 89,6k€, les frais de scolarité et les subventions aux coopératives demeurent au budget pour des montants inchangés par rapport à 2017 (4,3k€).

L'ensemble de ces périmètres procurent des recettes à hauteur de 720k€ ; à noter que les facturations de la restauration émergent dorénavant sur le périmètre de la restauration (cf. infra pour 626,4k€).

ETAT CIVIL – ELECTIONS :

Ce budget ressort à 9k€ quasi-inchangé ; les affaires générales de l'état civil, les élections et le funéraire structurent le budget pour respectivement 5k€, 1k€ et 1,9k€.

Le financement procuré ressort à 11,4k€.

MEDIATHEQUE :

Le budget 2018 s'inscrit en baisse de -5,6% à 135k€. L'initiative relative à la politique de lecture publique pour lutter contre les inégalités et celle relative à la démocratisation d'accès aux nouvelles technologies ressortent à 20,2k€ et 11,6k€ ; d'autres initiatives sont inscrites (regard sur la guerre 14-18, Chevilly-Larue ville du conte, ou encore valoriser le cinéma à la médiathèque ... pour 14,5k€) ; les autres dépenses d'importance sont constituées par les dépenses dites de structure parmi lesquelles figurent les achats du fonds documentaire (livres, cd, dvd), les achats de petit matériel ainsi que des dépenses non affectées le tout pour 88,6k€.

PETITE ENFANCE :

S'agissant de la Petite enfance, le budget 2018 ressort à 153,8k€ ; la coordination PEL ainsi que le budget dédiée à chacune d'elles (RAM, crèche familiale, crèche maison bleue, Gaston Variot, les Petites Colombes) font état d'inscriptions pour respectivement 29,3k€, 35k€, 8,8k€, 17,6k€, 31k€, 32,1k€. Le recours à une AMO pour les problématiques restructuration/prospectives figure à hauteur de 14k€ majorant le budget dédié à la coordination. A contrario, les allocations différentielles sont attendues en baisse à 33 k€ entraînant une baisse du budget RAM. Les autres budgets n'appellent pas d'observation particulière (stables).

Le financement est opéré par le biais comme toujours des participations des familles, du CEJ et de la PSU pour un montant global de 2 006k€.

RELATIONS INTERNATIONALES :

Cette prévision 2018 s'établit à 83,5k€ (-3,4%) ; les échanges de collégiens se poursuivent selon les villes (Martorell (13,4k€), Hochdorf (14,2k€)) ; pour Victoria, Dieuk, Pougne Hérisson et Yen Bai, les actions s'inscrivent à hauteur de 14,1k€ ; des points seront faits sur les actions de coopération décentralisée avec chacune des villes ; quant à Yen Bai, il s'agit de poursuivre le programme de lutte contre la malnutrition en milieu scolaire.

Des subventions sont inscrites à destination de Dieuk, Yen Bai et Victoria pour un montant global de 40,5k€ (inchangé par rapport à 2017).

Un financement de 5,8k€ est apporté par la participation des familles dans le cadre des échanges de collégiens.

RESTAURATION :

Le budget 2018 s'inscrit en légère baisse à 994,6k€ (-0,5%) ; l'architecture de ce budget reste inchangé ; l'achat des denrées alimentaires demeure le poste de dépenses le plus important (797k€) ; les actions habituelles nécessaires au bon fonctionnement du service figurent dans ce périmètre (maintenance des hottes et équipement de cuisine, achat de tenues vestimentaires, de produits jetables, de produits d'hygiène et d'entretien, d'analyses bactériologiques pour 74,5k€) ; les autres dépenses de fonctionnement (entretien vêtements de travail, location de véhicules, emploi d'une diététicienne ou le remplacement du personnel) constituent le solde (123,1k€).

Comme indiqué supra, les facturations de la restauration seront dorénavant inscrites sur ce périmètre (626,4k€) auquel se rajoute une éventuelle subvention tirée du dispositif France Agrimer pour 3,2k€.

SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE :

Ce budget 2018 ressort à 194,4k€ (-6,4%) ; l'architecture évolue (pôle animation regroupant les séjours collégiens, les séjours lycéens, le séjour solidarité, les ateliers cirque et hip hop, espaces collégiens et lycéens inclus pour 121,8k€) ; l'autre pôle (réussite jeunesse pour 48,8k€) regroupe les chantiers jeunes, la visite des institutions, les actions musicales, la fête des diplômés, l'aide aux devoirs, la thématique de l'orientation, la dacté ou encore le passeport Baby-sitting. Figurent également au sein de ce pôle, les aides au permis de conduire, à la 1^{ère} installation ou encore à la mutuelle étudiants. Enfin des actions transversales ou non affectées constituent le solde (23,8k€).

Des ressources sont attendues autour de 108,7k€ (dont 26,3k€ au titre des participations des familles)

SPORTS :

S'agissant du sport, le budget ressort à 87,1k€ ; dédié à la fois à la maintenance, à l'entretien des équipements sportifs (dont la piscine qui ré ouvre cette année) et aux initiatives, il demeure majoritairement affecté pour 57,3k€ à la gestion des premiers. Quant aux initiatives (29,8k€), les majeures sont reconsidérées dans leurs organisations (Fête du sport, soirée des sportifs en un Forum de rentrée). Ne figurent plus parmi ces dernières, les boucles chevillaises.

Ce périmètre procure un financement à hauteur de 87,2k€, notamment avec la réouverture de piscine (47k€ de financement attendu) ;

TRANQUILITE PUBLIQUE :

Le budget 2018 ressort à 12,7k€ ; les dépenses de fonctionnement du service figurent au budget (et notamment la dotation vestimentaire des ASVP) ; une nouvelle initiative prend corps avec un médiateur des conflits (correspondant justice/ville).

La brigade équestre n'est pas proposée sur cet exercice.

URBANISME :

Le budget 2018 s'inscrit à hauteur de 62,8k€ ; le pôle gestion locative (25,1k€), les charges de copropriété (14,7k€), et le bail emphytéotique (parc des sports) (8,1k€) constituent 76% du budget de fonctionnement ; les autres dépenses sont des frais de procédures, des frais de reprographie ou des frais administratifs.

VIE ASSOCIATIVE :

Le budget de la vie associative s'établit à 26,1k€ ; les actions habituelles sont reconduites (activités des comités de quartier, soutien aux associations locales) Les évaluations amenant à des transformations d'activités sont identifiées sur d'autres manifestations (dégustation gastronomique en ateliers cuisine).

b/ Services supports :

COMMUNICATION :

Ce budget ressort à 355,8k€ ; son architecture reste inchangée, accompagnant les initiatives communales au travers des différentes politiques publiques locales (toutes les thématiques sont déclinées) ou de façon plus transverse via les différents supports (dont le journal municipal).

DOCUMENTATION :

Le budget 2018 s'inscrit à hauteur de 30k€ ; à compter de cet exercice, toutes les dépenses relatives à toutes les formes de documentation (élus et administration) seront inscrites sur ce périmètre avec un axe d'économies de gestion, qui, par ailleurs, continue de prendre en charge le traitement des archives.

DST :

Comme toujours, parmi les services supports, le budget des Services techniques représente une part importante du budget, soit 38% en 2018 pour un montant de 2 682,6k€.

Son architecture reste inchangée (1/environnement (dont espaces verts, propreté et voirie pour 644,8k€), 2/logistique pour 516,7k€ et 3/patrimoine bâti pour 1 521,1k€).

Cette dernière composante est la plus importante en valeur puisque constituée principalement des fluides (1 150,7k€), des contrats d'entretien et de maintenance du patrimoine communal (286,6k€) et travaux pour 58k€.

Le budget dédié à l'environnement se structure autour des espaces verts (fournitures et services pour 119,2k€), de la propreté de la voirie (fournitures et services pour 30,1k€), de la voirie (fournitures et services pour 481,9k€).

Enfin, le budget logistique (magasin pour 186,5k€, garage pour 287,7k€ et achats pour 42,4k€) complète le dispositif.

Ce périmètre procure des recettes (locations jardins, redevances d'occupation du domaine publics, droits de voirie) pour un montant de 106,3k€, montant faible si on le rapporte à la TEOM et à la redevance spéciale (recettes propres de la compétence déchets transférée au territoire) et pour lesquelles la ville continue d'en voter le taux (pour la 1^{ère}), d'en percevoir les produits avant de les reverser au territoire (2 035k€ en 2018).

FINANCES :

Ce budget 2018 ressort à 269,8k€ (-1,5%); fédérant l'ensemble des dépenses transversales non affectées (affranchissement, télécommunication, frais de mission, cotisations diverses, fiscalité patrimoniale, indemnités...), ce budget s'inscrit en baisse, les principales composantes que sont les télécommunications (100,8k€) et l'affranchissement (92k€) restant maîtrisées.

Les autres dépenses de gestion courante concernent pour l'essentiel les subventions de fonctionnement aux associations et EPIC. Elles ressortent à 2 746,9k€ (mises à disposition de personnel incluses), complétant l'effort de la ville en direction des satellites autres que le CCAS et la Caisse des écoles qui dépendent eux des secteurs action sociale et enseignement enfance vus précédemment.

D'autres dépenses de gestion courante enfin (contingent incendie (311,5k€), admission en non-valeur (10k€) et créances éteintes (5k€)) figurent également sur ce secteur.

Depuis l'intégration de la MGP, le versement au FCCT qui ressort à ce stade à 133,4k€ figure dans ce périmètre.

Dans la partie exceptionnelle, sont inscrites les subventions destinées à financer des projets particuliers ; budgétées à 107,9k€, elles soutiennent le tissu associatif dans l'accomplissement de projets débattus en conférences budgétaires puis en commissions.

Côté recettes, les impôts et taxes constituent la première recette en terme d'importance (85,9% des recettes réelles de fonctionnement) ; ressortant à 20 086k€, l'attribution de compensation métropolitaine (ACM) qui reprend la fiscalité entreprises et la CPS représente en structure 53,7% des RRF ; la fiscalité ménages (14 083k€) ressort à 37,6% des RRF – sans nouvelle pression fiscale avec une revalorisation forfaitaire des bases de +1,2%.

La fiscalité indirecte [(taxe sur les pylônes (68,2k€), taxe sur l'électricité (372,3k€), taxe additionnelle sur les droits de mutation (550k€), la taxe locale sur la publicité extérieure (200k€), la taxe de séjour (121,2k€) et les droits de voirie (73,7k€)] complète le dispositif.

La TEOM votée et collectée par la ville pour être reversée via le FCCT à hauteur du montant perçu attendu (1 880,5k€) au territoire du GOSB vient gonfler artificiellement en structure la composante fiscale de ce budget primitif 2018.

La fiscalité indirecte et la TEOM représentent 8,7% en structure.

La péréquation horizontale attendue (3 143,2k€ décomposé comme suit 1/FSRIF pour 655,8k€, 2/FPIC pour 1 450k€, 3/FNGIR pour 1 037k€) représente 22,3% du produit fiscal ménages qui ne rentrera pas dans les caisses de la ville.

Côté dotations et compensations de l'Etat (6,1% des RRF), les projections attendues en matière de péréquations verticales montrent que la ville « contribue » toujours aussi fortement – toujours par le biais de l'écrêtement - en ne percevant plus en 2018 qu'une DGF réduite de 84,7k€ (à comparer au 297,2k€ perçus en 2017).

Les autres composantes (dotations compensatrices pour 250,8k€) regroupée au sein de la variable d'ajustement de l'ex-enveloppe normée subissent à leur tour une baisse notamment avec la disparition de la DUSTP (-14k€). La DSU devrait progresser de 99,5k€ à 108,8k€.

Au final, l'ensemble du dispositif (dotation forfaitaire+DSU+allocations compensatrices) s'inscrit à hauteur de 444,4k€ (-6,2%).

Le bouclage du financement du fonctionnement est réalisé par les produits des services (2 677,8k€) qui représentent en structure 6,1% des RRF et les autres produits de gestion, les produits financiers et la reprise de provision qui assurent 1,1% des RRF (479,6k€).

INFORMATIQUE :

Ce budget s'inscrit en forte progression (+29,65%) à 228,9k€ ; les actions structurantes sont reconduites modulo les révisions de prix, la maintenance des logiciels métier pour 102,1k€ (+16,55%), la maintenance du matériel et des logiciels d'infrastructure pour 25,2k€ (-11,27%), le reste couvre les consommables et les réparations, la maintenance du parc informatique des écoles (17k€), les prestations de service pour les sites web de la ville (9,4k€), les prestations informatiques (hors contrat de maintenance 2,8k€), la maintenance de la téléphonie (12,2k€), la maintenance de la fibre optique (7,7k€) et la location et le coût à la page du parc multifonctions (imprimantes, scanners) (52,5k€).

PERSONNEL :

Les dépenses de fonctionnement de la direction des ressources humaines s'établissent à 386,8k€. Il s'agit de dépenses récurrentes, comprenant notamment la formation (41k€), les vêtements de travail (25k€), les frais d'annonce pour le recrutement (18k€), les frais de déplacement incluant le transport et les congés bonifiés (52k€), les indemnités des régisseurs, la campagne de vaccination contre la grippe, la maintenance de l'outil d'archivage (KARDEX) (le tout pour 9,8k€), les cotisations diverses (36,5k€).

SERVICE JURIDIQUE :

Le budget s'établit à 32,1k€ quasi-inchangé ; il est utilisé pour des prestations d'assistance juridique.

3°) LES PROJETS EN INVESTISSEMENT :

Le budget primitif d'investissement 2018 s'établit à 9 295,5k€.

a/ Dépenses d'équipement :

Les dépenses d'équipement (en baisse de 9% à 6 776k€) se déclinent comme suit :

-1/ études et logiciels : 123,4k€

-2/ subventions d'équipement versées : 125,5k€

-3/ acquisition de mobilier et matériel : 473,6k€

-4/ travaux sur opérations pluriannuelles : 4 365,5k€ (cf. PPI joint)

-5/ travaux d'entretien et de maintenance du patrimoine : 560k€ (cf. liste entretien patrimoine bâti)

-6/ travaux d'entretien et de maintenance de la voirie : 450k€ (cf. liste entretien voirie)

-7/ autres travaux sur opérations pluriannuelles (micro-projets cœur de ville, mise en accessibilité, matériel restauration, câblage, surcharges foncières, remboursement SIPPREREC) : 678k€

b/ Dépenses financières :

Il est prévu de rembourser en capital 2 449,4k€ conformément aux tableaux d'amortissement des emprunts en portefeuille.

c/ Recettes d'équipement et recettes financières :

-1/ autofinancement prévisionnel dégagé : 2 930,9k€

-2/ autres ressources propres : 2 291,4k€ (dont FCTVA et taxe d'aménagement pour 1 555,6k€, subventions et dotations pour 697,3k€, dépôts de garantie reçus pour 13,5k€ et amendes de police pour 25k€)

-3/ produits des cessions d'immobilisation : 179,2k€

-4/ emprunt pour solde : 3 823,8k€

L'équilibre réel sur l'exercice 2018 se vérifie à partir de la relation suivante :

ressources propres (5 401,5k€) > remboursement en capital (2 449,4k€)

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'approuver, chapitre par chapitre, le budget primitif de la commune pour l'année 2018.

Vu,

La Directrice générale des services.